

JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES

Flash info n°027 : réunion plénière du 16 janvier 2014

Réflexion sur la relation entre le jardin collectif et les deux autres pôles - préparation à la réunion du 25

La réunion du vendredi 25 portera sur :

- rappel historique du projet et du noyau
- envies de chacun par rapport à une/des structures juridiques
- présentation succincte de ce qu'est une asbl
- identification de nos envies

Cette réunion n'est pas décisionnelle. Un groupe de travail sera constitué pour proposer le cadre juridique entre les différents pôles en fonction des éléments dégagés ci-dessus. Il est envisagé que cette structure puisse porter juridiquement d'autres projets écologiques dans le quartier, comme les projets initiés/promus dans le cadre de "quartier durable Logis-Floréal". Certaines personnes demandent si une asbl existante ne pourrait pas prendre la place du Début des Haricots. Si pas, se pose la pertinence de créer une telle asbl.

Plusieurs tours de paroles permettent de dégager les visions suivantes :

- 1) Le jardin collectif fait partie d'un ensemble indissociable avec les autres pôles. Toutes les interventions ont appuyé le désir de maintenir une cohésion d'ensemble entre les 3 pôles, tout en différenciant chaque pôle, notamment d'un point de vue juridique et administratif.
- 2) Il est indéniable que la finalité (en terme de valeur) et le but que poursuivent les trois pôles sont concordants, notamment la promotion de l'agriculture urbaine. Par contre, les objectifs sont différents: commerciaux et professionnels pour les pôles élevage et maraîchage; non lucratif et citoyen pour le jardin collectif.
- 3) Les liens entre les pôles font notre richesse et notre force (notamment dans le cadre de la construction de logement) et doivent être préservés dans la bienveillance et la coopération. Les trois pôles ont intérêt à rester soudés. Dès lors qu'il n' y a pas d'organe rassembleur pour assurer une cohésion, celle-ci est très vite cassée.
 - -Les échanges actuels, force des bras contre savoir-faire, nous permettent de rencontrer plus fortement notre envie de cultiver, d'apprendre, de préserver la biodiversité et de soutenir l'agriculture urbaine.
 - -Les achats de la production des pôles maraîchage et élevage par les jardiniers sont un soutien pour le développement des activités des deux autres pôles; de même, les deux autres pôles sont essentiels au jardin collectif, notamment par leurs connaissances en agriculture.
 - -Des achats collectifs entre les 3 pôles (graines, compost, pailles, clôtures etc...) nous permettent des économies d'échelle.
- 4) Les activités du jardins collectif doivent cependant être clairement séparées des activités professionnelles et commerciales des 2 autres pôles de manière à ne pas partager les responsabilités financières, administratives et juridiques (comptabilité, administration, responsabilité) engendrées par leurs activités. Le fait de porter les risques financiers des deux autres pôles constitue très clairement la crainte principale énoncée par la majorité des intervenants. A cet égard, Il est clairement souligné et rappelé que la participation en tant que jardinier doit rester accessible et ne pas être liée à une participation financière au fonctionnement des 2 autres pôles et à leurs besoins spécifiques.

- 5) La dynamique décisionnelle du jardin collectif (décision en plénière, participation de tous, tournante d'animation, groupes de travail, etc.) mérite être préservée. Si nouvelle structure il y a, celle-ci ne devrait pas mettre en cause le fonctionnement très structuré et particulièrement dynamique du jardin collectif.

Accueil des nouveaux

La lettre destinée aux personnes inscrites sur la liste d'attente est validée.

Une prochaine réunion abordera la manière dont nous souhaitons les accueillir et le degré et l'amplitude d'ouverture que nous souhaitons mettre en place. Il est notamment évoqué l'idée d'ouvrir les parcelles semi-collectives aux personnes sur la liste d'attente.

Avant toute chose, de manière prioritaire, dresser un inventaire des terrains disponibles.

Activités sur le jardin collectif

- ramener les feuilles à l'intérieur du champ
- mettre en place une dynamique autour du compost - réunion autour du compost le dimanche 26/01 à 15h. Les plus expérimentés donneront des explications pour que le soin du compost soit pris en charge par chaque semi-collectif, à tour de rôle. Dynamique et modalités à mettre en place très rapidement.
- acheter une brouette et une fourche (Alex s'en occupe)
- préparer la liste des graines que nous souhaitons acheter collectivement (via un doc partagé) - Evelyne passera commande à Semailles.
- achat à Ecoflora de plantes aromatiques pour la spirale aromatique. Suzanne fournira une proposition de commandes, avec indication du budget.
- proposition de réfléchir à une haie coupe-vent. Demander à Alexis (se connaît en agroforesterie) d'émettre des propositions/des conseils sur la variété de plantes/arbres pour le coupe-vent. Alex s'en occupe.
- demander au pôle maraîchage la parcelle qu'il souhaite mettre à disposition du collectif. La délimiter et y mettre des feuilles mortes.

Divers :

- invitation à participer à la réunion de participation du 4 février autour de la dynamique du logement. Invitation à rassembler des "sources inspirantes" et à envisager de visiter ensemble des projets de logements exemplaires. Anne, Alex, Laurent et Marie-Noëlle ont accepté de faire partie d'une équipe d'action relative à la question du logement sur le champ des Cailles. Faire des propositions concrètes au nom du Chant des Cailles a plus de poids que de proposer des choses en son nom propre.
- décision du renouvellement de l'adhésion à Nature et Progrès
- nécessité d'avoir une réflexion sur l'utilisation de la partie polluée. Nous délier de l'IBGE? (à voir lors de la prochaine réunion)
- proposition d'aller vers l'habitant qui ne valorise pas le "petit morceau privatif" qui lui a été réservé lors du lancement du projet (Alex s'en occupe)

Prochaine réunion :

le 13 février, 18h30. Elle sera co-animée par Laurent H. et Evelyne

A évoquer lors de cette réunion du 13 février:

- ouvrir les semi-collectifs? accueil des nouveaux
- sortir de l'accord avec l'IBGE - sort des parcelles dites polluées
- recensement des parcelles disponibles
- extension de l'espace collectif mis à disposition au Collectif pour un an par le pôle maraîchage
- plan-logement